

Peut-on parler d'isolant écologique ?

Date de l'article

26/09/2019

Temps de lecture

6 min de lecture

■ PEUT-ON PARLER D'ISOLANT ÉCOLOGIQUE ?

Quand peut-on parler d'isolation écologique ? Quelles en sont la définition et les caractéristiques ? Existe-t-il des isolants écologiques ou des isolants HQE et quels sont les critères d'impacts sanitaires et environnementaux ? Éléments de réponse.

Des isolants écologiques ?

Il n'y a pas de produits isolants naturels ou écologiques. Il y a des produits isolants manufacturés, qui respectent les réglementations environnementales, qu'il s'agisse de l'extraction des matières, de la fabrication et du transport. Les isolants en laines d'origine animale ou végétale manufacturés sont issus de matières premières végétales **chanvre, coton, lin**, ou animales **mouton et plume**. Ils comportent en moyenne 15 à 25 % de liant sous forme de fibres polyester, peuvent être traités contre les moisissures (antifongiques), les insectes (insecticides) et peuvent contenir aussi des ignifugeants pour réduire le risque incendie.

Des isolants HQE ?

Il n'existe pas non plus de produit HQE.

La démarche HQE®, Haute Qualité Environnementale vise à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur (amélioration de la performance énergétique, limitation des émissions de polluants, réduction de la production de déchets) et à créer un environnement intérieur sain et confortable. Elle s'applique donc à l'ensemble du bâtiment et prend en compte l'impact environnemental (épuisement des ressources, pollution, déchets, nuisance, santé, confort) d'une construction depuis la conception jusqu'à la démolition (conception, chantier construction, exploitation, démolition, mise en décharge). Il faut donc aussi évaluer l'impact consolidé des différents matériaux qui vont composer le bâtiment sur l'ensemble de leur cycle de vie.

La seule et unique façon de faire une évaluation correcte de la QEB* est d'obtenir les fiches de déclarations environnementales et sanitaires () des produits selon la norme NFP 01-010 pour éviter toute comparaison à priori reposant sur des critères partiels.

*QEB= Qualité Environnementale des Bâtiments

Bon à savoir

Tous les matériaux peuvent être intégrés dans une démarche de qualité environnementale pour autant que les informations soient complètes transparentes et non biaisées.

Comment choisir alors sur le critère de l'impact sanitaire et environnemental ?

Méfiez-vous des déclarations environnementales et sanitaires qui se réduisent à de simples affirmations et auto-déclarations. Ces isolants pour pouvoir répondre à une aptitude à l'emploi dans le bâtiment doivent, selon la nature des matériaux, être traités avec des substances additives contre les proliférations bactériologiques, les insectes, ou pour répondre au risque incendie et au comportement à l'eau. D'autre part, ils ne sont pas naturellement anti-feu, ils propagent les flammes et produisent des fumées. Ils se comportent donc comme des combustibles.

Seules des déclarations environnementales et sanitaires FDE&S reposant sur l'ensemble du cycle de vie et conformes à la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN présument d'un travail transparent non biaisé d'inventaire de cycle de vie et d'analyse. Seules les FDE&S conformes à cette norme sont reconnues par les référentiels de certification de bâtiments.

En outre en matière de performance, les résistances thermiques affichées de ces isolants comme pour tous les matériaux isolants peuvent et doivent être évaluées et certifiées selon les normes européennes et les référentiels de certification nationale (**ACERMI**).